



M E T P A R K

Date de télétransmission : 25 novembre 2025
Date de retour de l'acte : 25 novembre 2025
Identifiant de l'acte : 033-453335069-20251120-971-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 novembre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI.

Etais excusé et représenté :

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2025/06/05P

Provisions pour risques et charges

En comptabilité publique, le principe de prudence impose de constituer des provisions destinées à couvrir les risques et charges que des événements liés à l'activité de l'EPIC, survenus ou en cours, rendent probables et qui existent toujours à la clôture de l'exercice.

Pour être constituée, une provision doit correspondre à un risque précisément identifié quant à son objet, mais dont le montant et/ou l'échéance de réalisation demeurent incertains.

L'inscription d'une provision au bilan n'implique en aucun cas une reconnaissance de responsabilité de la part de METPARK.

Enfin, afin d'assurer la bonne identification et la juste évaluation des risques et charges susceptibles de donner lieu à provision, un recensement annuel est réalisé.

ABONDEMENT DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)

Le nombre de jours disponibles sur le compte épargne-temps (CET) de la Régie s'élève actuellement à 2 236 jours, pour un coût total estimé à environ 447 200 €, calculé sur la base d'un coût moyen journalier d'environ 200 €.

Qu'ils soient monétisables ou non, l'ensemble de ces jours constitue une charge potentielle pour la Régie.

En conséquence, ces droits sont provisionnés à hauteur de 50 % afin de traduire de manière prudente le risque financier associé.

Nature de la provision	Nombre de jours 2025	Taux de provision	Montant provisionné au 31/12/2024	Provision 2025	Dotation 2025	Reprise 2025
CET non monétisable	971	50%	96 600	97 100	0	-500
CET monétisable	1 265	50%	127 000	126 500	0	500
TOTAL PROVISION CET	2 236		223 600	223 600	0	0

Le nombre de jours disponibles sur le compte épargne-temps (CET) de la Régie demeure identique à celui constaté en 2024.

En conséquence, aucune dotation ni reprise sur provision n'est à constater au titre de l'exercice.

PROVISION POUR RISQUES DE LITIGES ET CONTENTIEUX

Pour mémoire, les taux de provision appliqués sont les suivants :

- risque éteint : 0 %
- risque très faible : 5 %
- risque faible : 25 %
- risque moyen : 75 %
- risque élevé : 100 %

Le tableau ci-après présente l'ensemble des litiges en cours au sein de la Régie. Ces contentieux peuvent être portés devant une juridiction ou encore traités dans le cadre d'une phase amiable.

Les litiges relevant des ressources humaines, impliquant des salariés ou anciens salariés de la Régie, ne sont pas détaillés dans le présent document afin de préserver la confidentialité des dossiers concernés.

Tiers	Nature du litige	Montant estimatif du risque	Risque estimé	Taux de provision	Montant provisionné au 31/12/2024	Provision 2025	Dotation 2025	Reprise 2025	Commentaires
Le TONDU	Contestation d'une clause d'un contrat d'amodiation sur le parking ARENA	5 000	Moyen	75%	2 250	3 750	1 500	0	Clinique Le Tondu a contesté les CAF des contrats d'amodiation des exercices 2020 à 2023. Le TA a annulé les titres METPARK le 10/07/2024 et a condamné METPARK à payer la somme de 2K€. METPARK a fait appel de cette décision.
Le TONDU	Contestation d'une clause d'un contrat d'amodiation sur le parking ARENA	5 000	Moyen	75%	0	3 750	3 750	0	Nouvelle procédure le 11/06/2025 de la Clinique Le Tondu pour la CAF 2025 devant le TA. Créance dépréciée à 100%. La Clinique demande 5K€ de frais de justice.
VILQUIN (TA)	Lilige exécution marché travaux sur le parking GRAND PARC	684 500	Moyen	75%	513 375	513 375	0	0	Demande du 29/10/2021 devant le tribunal administratif avec expertises en cours : la dernière réunion d'expertise a eu lieu le 20/02/2025. Chiffrage du préjudice toujours en cours par l'expert à la demande de VILQUIN. Responsabilité partagée entre les bureaux d'étude, le maître d'œuvre et METPARK. L'expertise n'est à ce jour pas en faveur de METPARK.
BOUYGUES IMMOBILIER	Contentieux avec un promoteur immobilier sur la construction du parking Amédée Saint-Germain	8 000	Faible	25%	0	2 000	2 000	0	Demande du 22/12/2022 devant le Tribunal Judiciaire : annulation des titres liés aux pénalités de retard et aux places non conformes et 5K€ de frais de justice. Ordonnance du 25/10/24, rejet de la demande de Bouygues Immobilier qui est condamné à verser 500€ à METPARK, BI a fait appel de cette décision. La cour d'appel a rendu une ordonnance déclarant le tribunal judiciaire compétent. METPARK a fait un pourvoi devant la cour de cassation. Parrallèlement, BI a saisi le tribunal administratif pour obtenir l'annulation des titres et 3K€ de frais de justice. Créance dépréciée à 100% depuis 2023 pour litige -> le tribunal ne s'est pas prononcé sur le fond, litige toujours en cours TOTAL demandé : 8K€ de frais de justice
Salariés de la régie	Prudhomme	548 587			199 630	164 397		35 233	
TOTAL PROVISION POUR RISQUES		1 251 087			715 255	687 272	7 250	35 233	

Il est proposé de constituer une provision pour litige à hauteur de 687.272 € au 31 décembre 2025 afin d'anticiper les éventuels décaissements en lien avec ces affaires.

Une dotation aux provisions devra être constatée au compte 6815 dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation et au compte 15182 autres provisions pour risques pour 7.250 €.

Une reprise sur provisions devra être constatée au compte 7815 reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation et au compte 15182 autres provisions pour risques pour 35.233 €.

PROVISION POUR TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN

Ces provisions ont pour objet de répartir sur plusieurs exercices les charges liées aux grosses réparations ou aux travaux d'entretien qui, en raison de leur nature ou de leur importance, ne peuvent être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagées. Elles sont établies sur la base du plan pluriannuel de gros travaux élaboré par la Régie, dont la dernière version a été présentée au conseil d'administration en mars 2025.

Les travaux d'entretien, comptabilisés en charges et provisionnés dans le cadre d'une provision pour risques et charges, correspondent à des dépenses inscrites dans un programme pluriannuel ayant pour objectif exclusif de maintenir le bon état de

fonctionnement des installations, d'assurer leur entretien, leur réfection ou leur mise en conformité, sans en prolonger la durée de vie au-delà de celle initialement prévue.

À l'inverse, toutes les autres dépenses répondant à une logique d'amélioration ou d'extension des équipements sont comptabilisées en investissement et font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie de l'immobilisation, conformément au plan d'amortissement de la Régie.

N°PPI	TRAVAUX DE GROS ENTRETIENS	Montant provisionné au 31/12/2024	Reprise 2025	Dotation 2025	Provision 2025	Commentaires
1	Parking Front du Médoc : Traitement de différentes pathologies structurelles (fissures, joints de dilatation...)	550 000	400 000	0	150 000	Travaux réalisés pour 1,5M€ entre 2024 et 2025 (étalement et diagnostic structurel) Parking structurellement défaillant : nouvelles mesures de sauvegarde à mettre en œuvre
6	Parking centre commercial Méridiadeck : Remise en état du niveau 2A et remise aux normes sécurité incendie des niveaux 2A et 2B suite à incendie	85 000	85 000	0	0	Reprise car travaux de faibles valeurs
24	Entretien du parking Allées de Chartres : reprise ponctuelle de l'enrobé et des clôtures	75 000	75 000	0	0	Reprise car travaux de faibles valeurs
47	Prestations de peinture	400 000	200 000	0	200 000	2024 : 2,1M€ de travaux réalisés 2025 : 900K€ de travaux réalisés 2026 et 2027 : 200K€ / an 3,4M€ de travaux prévus entre 2024 et 2027 Travaux provisionnés à 50% sur les deux exercices à venir
90	Audit structurel et infiltration (tous parkings)	100 000	0	125 000	225 000	1M€ de travaux liés aux infiltrations dont 450K€ d'audit en 2026 Provision de l'audit à 50% (la provision sera révisée en fonction des résultats de l'audit)
93	Travaux de rénovation électrique du parking 8 Mai 45	100 000	0	75 000	175 000	350K€ de travaux prévus en 2026 Travaux provisionnés à 50%
TOTAL PROVISION POUR GROS ENTRETIEN		1 310 000	760 000	200 000	750 000	

Au 31 décembre 2024, la provision pour travaux de grosses réparations s'élevait à 1.310.000 €.

Les travaux réalisés en 2025, ainsi que la revue des dépenses inscrites au plan pluriannuel d'investissement (PPI), permettent de constater une reprise de provision d'un montant de 760 000 €.

Cette reprise devra être enregistrée au compte 7815 – Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation, par le crédit du compte 15722 – Provisions pour gros entretiens et grandes révisions.

Parallèlement, il est proposé de constituer une dotation complémentaire d'un montant de 200 000 €, à comptabiliser au compte 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation, par le débit du compte 15722 – Provisions pour gros entretiens et grandes révisions.

Ainsi, au 31 décembre 2025, la provision pour travaux de grosses réparations s'élèvera à 750 000 €.

PROVISION POUR TRAVAUX DE DÉSAMIANTE

Des travaux d'entretien ou d'aménagement sont prévus sur les parkings Front du Médoc, Libération et 8 mai 45. Ces trois ouvrages contenant de l'amiante, il est proposé de

comptabiliser au titre d'une provision pour remise en état, une partie des coûts des travaux liés au désamiantage.

Nature des travaux	Montant provisionné au 31/12/2024	Dotation 2025	Reprise 2025	Provision 2025
Parkings Front du Médoc, 8 Mai 1945 et Libération : Travaux de désamiantage préalables aux travaux de rénovation	406 000	0	0	406 000
TOTAL PROVISION REMISE EN ETAT	406 000	0	0	406 000

La provision pour remise en état pour travaux de désamiantage constatée au 31 décembre 2024 à hauteur de 406.000 € reste inchangée au 31 décembre 2025.

PROVISION POUR IMPÔTS ET RISQUE FISCAL

Les impôts et taxes non encore mis en recouvrement doivent faire l'objet de provisions, dès lors que le fait générateur est intervenu avant la clôture de l'exercice pour lequel la provision est constituée.

Au cours de l'analyse des impôts et taxes de la Régie, il a été constaté que les taxes foncières et les cotisations foncières des entreprises (CFE) relatives à certains parkings n'étaient pas comptabilisées depuis la création de la Régie en 2004, exposant METPARK à un risque de régularisation portant sur trois exercices.

S'agissant d'impôts dont la Régie est redevable, ces montants feront l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice 2025.

Par ailleurs, METPARK fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal, toujours en cours depuis plus de deux ans et demi.

Dans ce cadre, elle a été informée en octobre 2025 d'une régularisation à venir portant sur les taxes foncières et les cotisations foncières des entreprises (CFE).

Ces régularisations résultent à la fois de taxes non perçues les exercices précédents et d'ajustements des valeurs locatives des biens concernés.

Nature de l'impôt	Montant provisionné au 31/12/2024	Provision 2025	Dotation 2025	Reprise 2025	Commentaires
Taxes foncières	90 000	700 000	610 000	0	Taxes foncières non reçues et ajustement surfaces
CFE	1 120 000	1 500 000	380 000	0	Colisations foncières des entreprises non reçues
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUE FISCAL	1 210 000	2 200 000	990 000	0	

Il est proposé de constituer une provision d'un montant de 2 200 000 € au 31 décembre 2025.

À cet effet, la somme de 990 000 € sera comptabilisée au compte 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation, par le crédit du compte 1552 – Provisions pour impôts.

SYNTHÈSE DES PROVISIONS BUDGÉTAIRES AU 31/12/2025

Nature des provisions	Provision 31/12/24	Reprise 2025	Dotation 2025	Provision 31/12/25
Provision pour gros entretiens	1 310 000	760 000	200 000	750 000
Provision pour litiges et contentieux	715 255	35 233	7 250	687 272
Provision pour abandonement du CET	223 600	0	0	223 600
Provision pour remise en état	406 000	0	0	406 000
Provision pour risque fiscal	1 210 000	0	990 000	2 200 000
TOTAL	3 864 855	795 233	1 197 250	4 266 872

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser l'ordonnateur à constater dans les comptes de la Régie :

- une dotation pour litiges et contentieux de 7.250 €,
- une reprise pour litiges et contentieux de 35.233 €,
- une dotation pour risque fiscal de 990.000 €,
- une dotation pour travaux de grosses réparations de 200.000 €,
- une reprise pour travaux de grosses réparations de 760.000 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 20 novembre 2025

Pour expédition conforme

Président 

Christophe DUPRAT